

Le Courrier

de Fay-lès-Nemours

Numéro Spécial

FLASH INFOS DU 03/05/2016

1. Cérémonie du 8 mai et étape du circuit des voitures anciennes sur le stade :

Comme annoncé dans notre précédent Flash Infos du 7 mars, nous vous invitons à vous rassembler au monument aux morts à 10 h 30 pour célébrer la victoire de 1945.

En raison de l'accueil du défilé de voitures anciennes organisé par le Maquettes-Club de Nemours St Pierre, le traditionnel pot de l'amitié se déroulera au stade à partir de 11 h 15 pour tous.

2. Livres en liberté :

Ceux qui se promènent et ceux qui circulent lentement rue Grande ont pu remarquer que nous avons récemment mis des livres à la libre disposition des passants dans les abribus de la commune, celui de la mairie et celui de Carrouge. Un joli logo créé par un jeune fayssien signale les lieux. Ce phénomène culturel connu sous le nom de « Crossbooking » a été créé aux Etats-Unis par des passionnés afin de promouvoir la culture littéraire et de partager les livres. En France, cette pratique est appelée "livre voyageur". A Fay nous avons choisi « Livres en liberté ». Le concept consiste à déposer des livres dans des endroits publics (bords de rivière, lieux de loisir, gares, bancs publics etc.) afin que chacun puisse venir les emprunter, les lire et revenir les déposer à la même place, ou de les remplacer par un autre livre. C'est ainsi que nous souhaitons faire vivre les abribus que nous venons d'installer.

C'est une équipe de bénévoles de Fay qui les ont conçus et qui vont les entretenir. C'est également cette même équipe qui prépare la création d'un Point Lecture Multimedia qui sera provisoirement installé dans la salle de la mairie au début de l'année prochaine. Une belle aventure qui nécessiterait encore davantage de volontaires pour trouver sa pleine mesure. Si vous avez envie de nous rejoindre, même avec peu de disponibilités horaires, vous êtes bienvenus ! L'ambiance est sympathique et aucune compétence n'est requise sinon celle de vouloir participer à un projet collectif. Merci de vous faire connaître auprès de notre secrétaire.

3. Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme en révision :

En réunion publique le mardi 26 avril dernier, à la salle polyvalente, a été présenté le plan d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme en révision dans sa version provisoire. Dans le cadre de cette démarche, il est nécessaire que chacun puisse venir en Mairie pour apporter toutes les informations utiles et prendre connaissance du P.A.D.D. en cours de conception.

Nous vous demandons de prendre rendez-vous par téléphone ou par mail à mairie-de-fay-les-nemours@wanadoo.fr sachant que le document provisoire est mis en ligne pour rendre sa consultation plus aisée. Nous comptons sur votre implication.

4. Contrôles périodiques des installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) :

A compter du mois de mai 2016 les habitants ayant réhabilité leur installation ou fait réaliser un diagnostic A N C depuis plus de 5 ans seront invités par courrier individuel à prendre rendez-vous avec la Mairie pour effectuer le premier contrôle périodique réglementaire dès le mois de juin 2016.

La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 qui rend ces contrôles obligatoires pour tous, laisse aux communes le choix de leur fréquence sans excéder cependant une période de 10 ans

Pour Fay-lès-Nemours la fréquence retenue par le Conseil Municipal est de 5 ans.

Les vérifications effectuées lors de ces contrôles obligatoires seront consignées dans un rapport de visite et enregistrées dans la base de données du SPANC. Selon la loi Grenelle 2 les données devront comporter :

- Les coordonnées du propriétaire ou du locataire.

- Les caractéristiques de l'habitation.
- Le descriptif de l'ANC (le système de collecte des eaux usées, le type de prétraitement, le type de traitement)
- Le constat du bon fonctionnement avec mesure des boues
- La fréquence des entretiens
- Les conseils d'entretien

Un document synthétisant l'ensemble des informations recueillies vous sera remis après chaque contrôle périodique. Ce contrôle sera réalisé par les agents communaux Dominique MONNERIE ou Joël RICHARD qui ont tous les deux été préalablement formés par un organisme compétent et sont équipés du matériel réglementaire. Cette prestation sera facturée 45 € par la mairie.

5. Fête du voisinage :

Elle aura lieu le vendredi 27 mai sur le stade. Notez bien la date. L'Association Loisirs-Amitié vous adressera prochainement des informations complémentaires.

6. Fermeture du secrétariat : les 06/05 et 17/05/2016.

7. Tournoi de pétanque du dimanche 22 mai :

Les membres de l'Association des Chasseurs de Fay et la Mairie organisent un tournoi de pétanque **dimanche 22 mai dans le Parc de Fay**.

Cette animation qui se veut avant tout ludique et amicale, se déroulera à partir de **10 h** dans le cadre verdoyant du Parc. Rendez-vous sur le parking de la salle polyvalente, Allée du parc. Les équipes seront constituées sur place. Les joueurs apporteront leur jeu de boules. Nous vous espérons nombreux.

Afin de vous accueillir au mieux, nous avons besoin de connaître le nombre de personnes souhaitant participer au tournoi (voir ci-dessous le coupon d'inscription). La manifestation est ouverte à tous, petits et grand, ainsi que vos parents et amis avec une participation de 1 € par personne (gratuit pour les enfants jusqu'à 14 ans).

Les modalités du tournoi seront exposées à l'accueil, nous souhaitons que dans chaque équipe constituée il y ait au moins un ou une Fayssien(ne). Les trois équipes en tête du tournoi se verront remettre un lot.

Une buvette et une restauration seront à votre disposition. Les fonds récoltés seront versés à la Fondation du patrimoine au profit de la restauration du toit de l'église.

Egalement possibilité d'apporter son pique-nique.

Si vous voulez participer à ce tournoi veuillez remplir le coupon ci-dessous et le renvoyer à la mairie de Fay pour le 15 mai date limite.

Nom, Prénom :

Nombre de participants :

Pour prévoir les achats pour le repas de midi, nous avons besoin de connaître le nombre de personnes attendues.

personnes qui souhaiteront consommer sur place.

Bien Cordialement,

Le Maire,
Christian PEUTOT



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

lundi, mardi, vendredi : de 16h30 à 18h

jeudi : de 10h30 à 12h

permanence du Maire et des Adjointes
sur rendez-vous

Mairie : 01 64 28 10 76 - fax 01 64 78 03 92

Mail : mairie-de-fay-les-nemours@wanadoo.fr